

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2023/10/03-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 octobre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences, réuni en formation plénière le 29 septembre 2023 portant sur le dispositif de bourses au sein du Master II parcours Instrumentation and Measurement Science for Major Nuclear Research Facilities (IMSci-Nu) du Master Instrumentation, Mesure, Métrologie (IMM) dans le cadre du programme Excellence Nucléaire Sud,

Considérant que le programme Excellence Nucléaire Sud est lauréat de l'appel à projet sur le renforcement des compétences de la filière nucléaire proposé par France Relance,

Considérant que « Excellence Nucléaire Sud » s'adresse aux jeunes en formation initiale ou en alternance, mais également aux personnes en reconversion ou en formation continue en valorisant des parcours tout au long de la vie professionnelle ;

Considérant que, outre Aix-Marseille Université, sont investis dans ce programme, des acteurs académiques majeurs ainsi que des entreprises nationales incontournables dans le domaine du nucléaire ;

Considérant que la filière instrumentation du département de physique de la Faculté des Sciences a obtenu un financement lui permettant d'attribuer des bourses d'études à certains de ses étudiants

Considérant que sont ainsi concernés les étudiants inscrits en Master II parcours parcours *Instrumentation and Measurement Science for Major Nuclear Research Facilities* (IMSci-Nu) ;

Considérant que l'avis précité rendu par le Conseil de l'UFR Sciences est favorable ;

DECIDE :

OBJET : Création du dispositif de bourses d'études pour le Master II parcours Instrumentation and Measurement Science for Major Nuclear Research Facilities (IMSci-Nu) du Master Instrumentation, Mesure, Métrologie (IMM) dans le cadre du programme Excellence Nucléaire Sud

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration approuve la création dispositif de bourses d'études pour le Master II parcours *Instrumentation and Measurement Science for Major Nuclear Research Facilities* (IMSci-Nu) du Master *Instrumentation, Mesure, Métrologie* (IMM) dans le cadre du programme Excellence Nucléaire Sud.

Article 2 :

Les modalités du dispositif de ladite bourse sont les suivantes :

- La durée de versement est de 10 mois,

- le montant du versement est 1000 € par mois, à compter d'octobre N jusqu'à juillet N+1, soit un montant global par étudiant de 10 000 €,
- Le budget total dédié au dispositif de bourses est de 90 000 €,
- L'attribution des bourses est fonction du dossier académique, des motivations et du projet professionnel des candidats,
- Est constituée une commission *ad hoc* interne à la filière instrumentation afin d'attribuer les bourses.

Article 3 :

La durée du dispositif de bourse est celle du programme Excellence Nucléaire Sud.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 21

Membres représentés : 7

Fait à Marseille le 3 octobre 2023,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

